



## **CADRE DE RÉFÉRENCE**

### Sous-comité d'examen des candidatures pour les prix

---

**Approbation par :** Comité de promotion des étudiants

**Date d'approbation :** 13 novembre 2017

**Dernière mise à jour :** 15 novembre 2023

---

#### **Mandat**

Le Sous-comité d'examen des candidatures pour les prix est investi de ses responsabilités par le Comité de promotion des étudiants (CPÉ).

Son mandat consiste à recommander des candidatures, soit pour épauler le CPÉ dans la remise des prix étudiants internes qui ne sont pas spécifiques à une discipline ou à un cours, soit pour aider les organisations externes à sélectionner une candidature étudiante du programme MDCM. Le rôle du sous-comité est d'examiner le dossier universitaire, les lettres personnelles, les formulaires de candidature et les autres documents exigés pour chaque candidature aux prix afin de formuler des recommandations finales au CPÉ. Les prix non spécifiques à une discipline ou à un cours n'exigent pas tous l'avis du Sous-comité, puisque certains sont remis pour la meilleure note ou à la suite d'un vote. Les précisions sur l'attribution des prix se trouvent dans l'annuaire électronique de la Faculté de médecine et des sciences de la santé.

La présidence du Sous-comité est nommée par le vice-décanat, Études médicales de premier cycle (ÉMPC).

#### **Rôles et responsabilités**

Le Sous-comité d'examen des candidatures pour les prix veille à ce qui suit :

1. Examiner le dossier universitaire, les lettres personnelles, les formulaires de candidature et les autres éléments des dossiers de candidature à chacun des prix.
2. Sélectionner les personnes candidates et leur faire passer un entretien conformément au processus d'examen établi pour les prix.



- Recommander le nom d'une personne lauréate au CPÉ ou à l'organisation externe qui remet le prix, en fonction des critères établis.

### Structure hiérarchique

Le Sous-comité soumet une liste de candidatures au CPÉ une fois par année universitaire. La présidence justifie les recommandations du Sous-comité si le CPÉ en fait la demande.

### Composition

Membre	Fonctions	Droit de vote
Président(e)	Présidence	Oui
Administrateur(-trice) des dossiers étudiants	Secrétaire	Non
1 directeur(-trice) de cours du volet FMMMD (Montréal ou Outaouais)		Oui
1 directeur(-trice) de cours ou de site du volet TPC (Montréal ou Outaouais)		Oui
1 directeur(-trice) de cours du volet Rôle du médecin (Montréal ou Outaouais)		Oui
1 directeur(-trice) de cours ou de site du volet Externat (Montréal)		Oui
1 directeur(-trice) de cours ou de site du volet Externat (Outaouais)		Oui
3 membres à titre particulier : 1 membre d'un département de sciences fondamentales 2 membres de départements cliniques, dont - 1 du Campus Montréal - 1 du Campus Outaouais Tous les membres doivent participer aux activités d'enseignement, mais ne doivent pas exercer de fonctions de direction au sein des ÉMPC.		Oui

Pour certains prix, la participation d'un membre à titre spécial peut être exigée, en fonction des critères de sélection.

### Durée des mandats

Les membres d'office du Sous-comité y siègent pour toute la durée de leur mandat. Le mandat des autres membres du Sous-comité est de 3 ans (renouvelable une fois).



## Déroulement des réunions

### **Fréquence et structure des réunions**

Le Sous-comité se réunit au moins 2 fois durant l'année universitaire. La présidence peut convoquer des réunions additionnelles au besoin.

### **Quorum**

Cinquante pour cent (50 %) des membres votants + 1 membre votant doivent être présents pour atteindre le quorum. Étant donné la nature des discussions, la participation par téléconférence ou vidéoconférence non sécurisées est interdite et la présence en personne est requise.

### **Procédure de vote**

Les décisions sont prises par une majorité simple (50 % + 1) des membres votants présents à la réunion. La présidence ne vote pas, sauf en cas d'égalité des voix. Les décisions du Comité sont consignées et transmises au CPÉ.